



F.S.U.66

FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE

Bulletin trimestriel de la Section des Pyrénées Orientales de la Fédération Syndicale Unitaire

Enseignement, Éducation, Recherche, Culture, Justice, Formation, Insertion

Juillet, Aout, Septembre 2020 n° 108

EDITO : Rien pour les services publics !

Cela fait maintenant plus d'un mois que la rentrée a eu lieu, Cette rentrée n'a pas été normale, elle ne pouvait pas l'être. Pas après des mois de confinement qui ont laissé des traces chez les élèves. Pas avec un virus qui circule de nouveau activement et qui entraîne des mesures d'isolements. Face à la dégradation de la situation sanitaire, le ministre de la Santé a annoncé de nouvelles mesures mais pas un mot sur l'École, pas un mot sur les services publics

Le gouvernement doit cesser de jouer avec la santé des personnels, des élèves et des familles !

Comment, dès lors, comprendre le rétablissement du jour de carence depuis le 11 juillet : déjà injuste et inefficace en temps normal, il est dangereux en temps épidémique car sa logique conduit les agent-es à minorer leurs symptômes, à rebours des préconisations sanitaires les plus élémentaires.

Comment comprendre, par ailleurs, que le fait d'avoir contracté la COVID ne soit toujours pas reconnu comme imputable au service ? Le message envoyé aux agent-es public-ques est que la prise de risque à laquelle ils et elles consentent n'aura pas de contrepartie en termes de prise en charge par leur employeur.

Comment comprendre, en particulier, qu'élèves, étudiant-es et personnels continuent d'être entassés dans les lieux scolaires (y compris les cantines, donc sans masques) sans mesure supplémentaire. Un tiers des clusters dans le milieu scolaire et universitaire.

La FSU demande que davantage d'adultes soient recrutés et affectés dans les lieux scolaires et universitaires, ce qui permettrait une surveillance renforcée des

gestes barrière, d'assurer nettoyage et désinfection des lieux, etc. Elle demande aussi que des enseignant-es supplémentaires, en particulier celles et ceux qui sont toujours en liste complémentaire, soient recrutés et affectés, pour permettre un desserrement au moins partiel de la pression due à des effectifs de classe trop lourds. Elle demande que les équipes pluri-professionnelles soient renforcées.

Elle demande enfin la gratuité des masques et leur distribution en nombre suffisant pour les jeunes, cela permettrait de ne plus connaître les situations où, par exemple, le même masque est porté toute la journée, ce qui ne constitue pas une protection satisfaisante.

La situation épidémique entraîne de nombreux surcroits de travail et cela dans un contexte éprouvant. Il ne peut être acceptable que la nature exceptionnelle de la situation puisse légitimer une extension sans limite des obligations et des charges. Les demandes faites aux agents doivent donc impérativement se limiter à celles qui sont les plus essentielles au bon fonctionnement du service public. Il en va de la prévention des risques psychosociaux comme de la qualité du service exercé.

Les premiers jours de l'année scolaire laissent déjà les personnels en état de fatigue et de tension extrême. Non pas qu'ils et elles rejettent les mesures sanitaires, elles sont nécessaires. Mais ne pas reconnaître que les conditions d'exercice des missions sont rendues plus difficiles par la crise sanitaire, prétendre que « tout est normal » et que tout peut fonctionner comme si de rien n'était relève du déni de réalité et confine à un mépris des missions des personnels qui doit impérativement cesser.



F.S.U.

**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Jean Paul Bareil,
Secrétaire départemental de la FSU 66

Des C.H.S.C.T. (ministériels, académiques)

En plus de 60 ans (depuis 1947), les CHS se sont installés dans le paysage du monde du travail comme un des acteurs de la prévention des risques et de la protection de la santé. Dans les entreprises, évidemment, mais aussi dans les fonctions publiques depuis le décret de juin 2010 et la création des CHS-CT. C'est désormais le lieu incontournable de discussion, d'interpellation et donc de revendications syndicales. Et il n'y a rien d'évident dans le fonctionnement de ces instances. Il faut que nous puissions y faire entendre la voix des personnels en prenant garde que d'une administration à une autre que d'un département à une académie... les pratiques ne varient pas du tout au tout. La loi de transformation de la Fonction publique a programmé la disparition de cette instance qui serait refondue avec les Comités techniques, dès 2021. Cela est aujourd'hui encore plus inacceptable !

Dans l'Educ : la gestion de la crise dans le Département.

Cela pourrait faire sourire si le contexte n'était pas dramatique. Partout on prend des mesures plus restrictives, sauf à l'école où on assouplit le protocole. L'absence de considération de l'Éducation Nationale pour les personnels est toujours aussi criante et il est regrettable de devoir faire ce constat un an après la disparition de Christine Renon, qui avait mis en lumière la souffrance de nombreux personnels de l'Éducation Nationale. L'insuffisance de la réponse institutionnelle à la situation de crise que nous connaissons laisse trop souvent les personnels sur le terrain désemparés devant des injonctions contradictoires et une réalité complexe. La complexité de la situation implique l'élaboration de protocoles et de consignes détaillées.

Mais les informations sont souvent dispersées dans des documents différents qu'il faut recouper pour découvrir qu'elles sont, pour certaines, divergentes et souvent inadaptées aux enjeux de la période.

Les alertes des représentantes et des représentants des personnels avant la rentrée ont été ignorées et les personnels ont été une fois de plus mis devant le fait accompli avec un énième nouveau dispositif à mettre en place, et des interrogations qui n'ont été levées qu'après la rentrée.

Dans Les PO, le CHSCT66 n'a pas été consulté ni informé, pendant le confinement, sinon par la presse locale : comment peut-il jouer son rôle de prévention ?

La FSU66 a demandé à ce que le CHSCT66 du 29 septembre 2020, soit informé des fermetures de classe, des cas confirmés, du nombre de cas estimés relevés et des conditions supposées de contamination quand elles ont pu avoir lieu dans les écoles, les établissements ou les services. Les chiffres fournis par la DSDEN66 ne traduisent pas le manque de suivi de l'ARS et de la CPAM.

La FSU66 a rappelé le flou sur la communication à destination des familles et des personnels notamment lorsqu'un cas covid est avéré. Il semble indispensable que

l'anonymat soit privilégié dans ce contexte et que l'information soit maîtrisée. Un internat a été fermé dans un lycée privé, les vies scolaires des collèges d'Elne et de Pia, ont dû être remplacées, au pied levé, par des AED venant d'autres établissements.

La FSU66 souligne la problématique de la restauration scolaire qui dans certains établissements pose un problème sanitaire de contamination directe des élèves par le virus.

Concernant la protection des agents et la prévention, le maintien du jour de carence, disposition désastreuse en temps normal, est un véritable scandale en période de crise sanitaire, puisqu'elle consiste à peser sur les personnels le prix d'une politique de santé publique à courte vue.

De plus, les disparités dans la dotation des personnels en masques est source d'interrogations : certains établissements n'avaient pas reçu de dotation début septembre. Les masques inclusifs, pourtant annoncés par le gouvernement, ne sont présents nulle part.

Dans la plupart des cas, pas de masques chirurgicaux de type 2 non plus, alors qu'ils sont considérés comme plus protecteurs que les masques en tissu.

L'administration prétend par ailleurs que les masques DIM mis à disposition des personnels sont adaptés alors que les collègues constatent chaque jour qu'ils empêchent de respirer correctement et filtre la voix, obligeant l'enseignant à parler fort pour se faire comprendre.

Dans ce contexte, le CHSCT66 doit jouer son rôle. Il importe donc que les personnels soient clairement informés de l'existence du registre SST dématérialisé et de la procédure, et que les signalements soient communiqués aux membres de l'instance et qu'une réponse soit apportée aux personnels.

La FSU66 le réaffirme : un CHSCT qui fonctionne correctement concourt à la qualité du service public d'éducation.

Philippe Gonzalez Secrétaire CHSCT 66

Comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail

et départementaux) incontournables !

Comment faire un signalement sur le registre SST (Santé Sécurité au Travail) ?

Le registre SST permet à un personnel de signaler un élément qui présente **risque** pour sa **santé**, sa **sécurité** ou ses **conditions de travail** à sa hiérarchie qui doit lui faire une **réponse écrite**. aux conditions matérielles (locaux inadaptés ou dégradés...) ou à l'organisation du travail et aux personnes (relations conflictuelles...).

Le registre SST est désormais **dématérialisé** : les personnels peuvent rédiger leurs fiches en se connectant à l'adresse suivante avec leurs identifiants académiques :

<https://si2d.ac-montpellier.fr/rsst/>



Le signalement est transmis au **chef de service** (IEN dans le premier degré, chef d'établissement dans le second degré) mais aussi à la hiérarchie de l'Éducation Nationale ainsi qu'aux **membres des CHSCT départemental et académique** qui pourront suivre la situation si elle n'est pas réglée par le chef de service.

Représentant-e-s FSU au CHSCT-Départemental des Pyrénées orientales :

Membres titulaires :

Monsieur Gonzalez Philippe : SNES-FSU secrétaire CHSCT-D 06.13.66.08.38

Monsieur Bot Raymond : SNUIPP-FSU secrétaire adjoint CHSCT-D 06.50.04.94.70.

Monsieur Lemaitre Arnaud : SNASUB-FSU

Madame Trazic Stéphane : SNEP-FSU

Membres suppléants :

Monsieur Gironell Gérard : SNES-FSU

Monsieur Souche François : SNUIPP-FSU

Madame Sanchez Isabel : SNES-FSU

Madame Chazarenc Emma : SNUIPP-FSU

N'hésitez pas à **contacter** les membres FSU du CHSCT départemental pour des **conseils** quant à la rédaction du signalement ou le **suivi** de celui-ci.

Comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail

Collectif « Le jour d'après 66 », c'est parti !

C'est au café l'Atmosphère le vendredi 2 octobre à 10h30 que le collectif « Le jour d'après 66 » a annoncé officiellement en conférence de presse sa création.

La FSU ainsi que d'autres organisations syndicales (CGT, Solidaires, Confédération Paysanne), partis politiques (PC, PG, NPA, FI, Génération's,) et associations (Mouvement de la Paix, Attac, ASTI,...) du département s'inscrivent à l'appel du collectif national dans le projet d'organiser et de proposer le monde d'après en réponse à la crise sanitaire sans précédent qui nous impacte. Cette crise a mis à jour de grandes carences non seulement dans notre système de santé mais également dans tous les secteurs privés, plus encore dans ceux du service public et a davantage creusé les inégalités et les injustices sociales. Le confinement a révélé une importante prise de conscience de la part des citoyens sur la nécessité de retrouver une souveraineté sanitaire, alimentaire mais également sur l'urgence à rétablir plus de justice sociale sur le territoire national et davantage sur les territoires locaux.



Le collectif « le jour d'après 66 » est né d'une convergence des acteurs de notre département issus de la société civile, des syndicats et des partis politiques déjà très engagés localement dans le mouvement social pour la défense des retraites, les questions du climat et des droits des femmes. Le collectif a la volonté de proposer des réflexions et des solutions concrètes à des problématiques locales (emplois de proximité, le Fret, développe-

ment des territoires ruraux, agriculture locale et bio...) déclinées en 5 axes (Transport/Mobilité/Santé/Droits des Femmes/Agriculture) et une mobilisation festive et culturelle est déjà envisagée d'ici quelques mois.

La FSU portera, dans les différents ateliers (fixés les 13 octobre et 10 novembre au siège de la CGT), ses mandats sur les questions de santé publique, d'éducation et sur les politiques environnementales mais aussi sur le projet de mixité sociale qui avait déjà fait l'objet d'un important travail d'étude et de propositions dans le Livre Blanc de la FSU en 2017.

Alors que le plan de relance de 100 milliards présenté par le gouvernement confirme sa détermination à sauver un système économique à bout de souffle plutôt que de palier une politique sociale honteuse et régressive, le collectif « le jour d'après 66 » porte le profond désir et la détermination que construire un monde d'après plus juste, plus solidaire, plus respectueux de l'environnement et plus démocratique est enfin possible !

Géraldine Morales



FSU66 - Bulletin trimestriel de la Section départementale de la Fédération Syndicale Unitaire -

18 rue Condorcet - 66000 PERPIGNAN Tél. 04.68.66.68.29 e-mail: fsu66@fsu.fr <http://fsu66.asso.st>

Directeur de la Publication: G. RAYNAL Imprimé par DS imprimerie CPPAP: 0721 S 06469 ISSN en cours

Dispensé de timbrage - Routage 206 - PPDC PERPIGNAN